

Gouvernement Arizona: vers une baisse de la facture d'électricité?

L'Echo - Caroline Sury - 21 février 2025

Extraits. Article complet réservé aux abonnés.

https://www.lecho.be/monargent/analyse/energie/Gouvernement-Arizona-vers-une-baisse-de-la-facture-d-electricite/10587772?utm_term=LECHO_HOMEPAGE-1_2%20-%20Vers+une+baisse+de+la+facture+d%e2%80%99%c3%a9lectricit%c3%a9%3f&utm_id=95926&utm_medium=email&sfmc_id=10009321&utm_source=sfmc

Le nouveau gouvernement prendra des mesures pour favoriser des modes de chauffage décarbonés et pour défavoriser ceux fonctionnant aux énergies fossiles.

En prévision d'une sortie complète des énergies fossiles à l'horizon 2050, [chaque Région interdit ou interdira à terme l'installation et l'utilisation des chaudières alimentées par des combustibles fossiles](#) (gaz naturel, mazout, propane).

Pour chauffer une partie du parc immobilier belge, il faudra notamment avoir recours aux **pompes à chaleur**. Cependant, **ce système de chauffage est loin d'être financièrement intéressant** pour les ménages. En effet, **acheter une chaudière à combustible fossile et l'entretenir coûte actuellement moins cher qu'une pompe à chaleur**.

Différentiel élevé

Au niveau du combustible même, la différence est également très élevée: il faut compter actuellement **35 cents/kWh pour l'électricité**, contre environ **8 cents pour le mazout**, qui est plus ou moins au même niveau que le prix du **gaz naturel**.

"Il faut donc déjà qu'**une pompe à chaleur soit près de cinq fois plus performante** qu'une chaudière à gaz ou au mazout **pour qu'il devienne financièrement intéressant pour les ménages de changer**, ce qui n'est pas le cas", explique Testachats. En outre, l'utilisation d'une pompe à chaleur dans un logement non isolé peut littéralement faire exploser la consommation d'électricité.

Les ventes de pompes à chaleur ont baissé de plus de 50%

Avec seulement **50.147 pompes à chaleur vendues en Belgique**, en 2024, le secteur encaisse une **baisse de plus de 50%** par rapport à 2023 (-51,6%). Notre pays est ainsi le pays qui enregistre **le plus fort recul** parmi les treize pays recensés par les derniers chiffres d'EHPA, la fédération européenne de la pompe à chaleur, [publiés ce mercredi](#).

Sur ces 13 pays – essentiellement d'Europe de l'Ouest, qui comptent pour **85% du marché européen**, le **recul** des ventes est de **23%** en un an. Avec deux millions d'unités vendues, le marché retrouve son niveau de 2021, ce qui porte le stock total de pompes à chaleur à environ 26 millions, et "**ralentit la transition du marché du chauffage** des combustibles fossiles vers les pompes à chaleur", estime l'EHPA.

Lire aussi

[Fin des chaudières au mazout et au gaz: quelles sont les échéances dans les trois Régions?](#)

Recommandations

Afin de rendre les pompes à chaleur plus attractives pour les ménages, la Creg (le régulateur fédéral du marché de l'énergie) avait émis, l'été dernier, [toute une série de recommandations à l'attention des décideurs politiques](#): prolonger l'extension de la **TVA de 6% pour leur installation**, généraliser des **tarifs incitatifs** pour la distribution d'électricité, accorder des **primes uniquement pour les logements suffisamment isolés** et surtout **réformer les accises sur l'énergie**.

Concernant cette dernière recommandation, une mesure possible consisterait, selon la Creg, à **réduire les droits d'accises sur l'électricité** pour les ménages et à les **augmenter pour les combustibles fossiles**.

À ce propos, Testachats et la Febeg plaident conjointement aussi, depuis des mois, pour une **réduction des taxes sur l'électricité** afin de **soutenir l'électrification**. "Plus de quatre cinquièmes des ménages belges se chauffent au gaz ou au mazout. Le passage à des technologies à haut rendement énergétique, telles qu'**une pompe à chaleur**, c'est-à-dire utilisant l'électricité, n'est tout simplement **pas viable financièrement pour la plupart des habitations existantes** à l'heure actuelle, notamment en raison de la **facture d'électricité excessivement taxée**."

Lire aussi : [La Creg veut rendre les pompes à chaleur plus attractives](#)

Réponses de l'Arizona

Les messages de la Creg, de Testachats et de la Febeg semblent, en tout cas, avoir été entendus par la coalition Arizona. L'accord de gouvernement précise, en effet, que **la TVA sur les pompes à chaleur sera réduite de 21 à 6%** pendant cinq ans, tandis que dans le même temps, **la TVA sur les chaudières à combustible fossile fera l'inverse**, elle passera de 6% à 21%.

En outre, l'accord mentionne: "Le gouvernement favorisera la décarbonation de la consommation et recherchera comment **concrétiser un signal de prix favorable à l'électricité et aux combustibles neutres en carbone et défavorables aux combustibles fossiles [...]** via les leviers relevant de sa compétence (taxes, accises et coûts de réseau)."

"Nous plaidons et espérons effectivement qu'une diminution, voire une **absence d'accises**, sur des combustibles liquides pauvres en carbone puisse être décidée", selon une réaction de Vincent Declerck, Sales & Marketing Director chez Octa+. "De cette manière, il sera possible de remplacer progressivement le mazout de chauffage par un combustible liquide, comme par exemple, le HVO (l'huile végétale hydrotraitée). Ce dernier est peu demandé à cause du coût des accises qui s'ajoutent à un produit déjà plus onéreux à produire."

Lire aussi : [Préparez-vous à une nouvelle "taxe" sur le carburant et le gaz](#)

Le système ETS2

Dans son accord, le gouvernement indique aussi qu'il **étudiera l'impact de [l'introduction du système ETS2](#)** et **qu'il examinera les modalités d'un tax shift sur les produits énergétiques** (électricité, gaz, mazout,...) afin qu'il puisse contribuer à atteindre les objectifs climatiques.

L'ETS2, c'est la nouvelle tarification carbone qui entrera en vigueur au sein de l'Union européenne en 2027. "Celle-ci aura pour effet d'augmenter le prix de tous les combustibles fossiles utilisés dans les secteurs du bâtiment et du transport", prévient la Febeg. **"L'ETS2, c'est un 'game changer' qui va probablement rendre le chauffage à l'électricité via une pompe à chaleur financièrement plus intéressant", selon la Febeg.**

Plus concrètement, les fournisseurs de carburant (**diesel, essence, LPG, etc.**) de même que les distributeurs de **mazout** et les fournisseurs d'énergie (**gaz**) devront désormais **intégrer le coût de cette taxe dans leurs prix**. Autrement dit, cette tarification carbone pourrait avoir **un impact significatif sur les ménages belges**.

Cependant, le gouvernement indique déjà qu'il mettra en œuvre **ce tax shift "sans augmenter la facture moyenne des ménages et des entreprises"**. Affaire à suivre donc...